

adr:

ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

Mars Di Bartolomeo
President vun der Deputéiertechamber
19, um Krautmaart
L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, den 1. März 2018

Här President,

Esou wéi d'Chambersreglement et virgesäit, bieden ech Iech, dës parlamentaresch Fro un den Här Innen minister weiderzeleeden.

Monsieur le Ministre,

Dans votre réponse à ma question parlementaire 202 concernant le droit de préemption des Communes vous m'avez donné une série d'informations qui nécessitent aujourd'hui un suivi :

- Concernant le "monitoring" réalisé en 2011 vous m'indiquiez que sur les deux dossiers qui ont fait l'objet de l'exercice du droit de préemption il y avait des affaires judiciaires en cours. Pouvez-vous m'indiquer si ces affaires sont aujourd'hui vidées et – dans l'affirmative – quel en a été le résultat ?
- Vous annoncez le lancement imminent d'un second "monitoring". Êtes-vous aujourd'hui en mesure d'en dévoiler le résultat ?
- En général – et au-delà du seul exercice d'un droit de préemption – pouvez-vous m'indiquer combien d'acquisitions immobilières par des Communes dépassant le seuil légal ont fait l'objet d'une approbation ministérielle en 2016 et en 2017 et combien de celles-ci résultent (pour quelles superficies et quels prix) de l'exercice du droit de préemption.

Mat déiwem Respekt

Roy Reding
Deputéierten

